

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : MACROFAN HS 2000
Code du produit : L0090792
Utilisation de la substance/préparation : Vernis incolore bicomposant
Société : Lechler SpA
Via Cecilio 17
22100 Como
Téléphone : +39031586111
Téléfax : +39031586206
Courriel : safety@lechler.it

Pour des information supplémentaires et/ou en cas d'urgences, nous vous prions de vous adresser au Bureau de Sécurité Lechler Group

: Tel. +39-031-586301
Fax +39-031-586299

2. IDENTIFICATION DES DANGERS



Nocif

Composants dangereux:

- Xylène
- 1,2,4-triméthylbenzène

Phrase(s) R :

Inflammable.

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Irritant pour la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité :

Ne pas respirer les aérosols.

Éviter le contact avec la peau.

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales :

contient:

Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) Peut déclencher une réaction allergique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Vernis incolore bicomposant

Composants dangereux :

Composants	No.-CAS	No.-CEE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Xylène	1330-20-7	601-022-00-9	Xn	R20/21, R38, R10	>= 20 - < 30
Acétate de N-Butyle	123-86-4	607-025-00-1		R10, R66, R67	>= 12,5 - < 20
Naphta Lourd Hydrotraite	64742-48-9	649-327-00-6	Xn	R65, R10, R66, R67	>= 3 - < 5
Solvant Naphta Aromatique Leger	64742-95-6	649-356-00-4	Xn, N	R37, R51/53, R10, R66, R67, R65	>= 5 - < 7
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	601-043-00-3	N, Xn	R10, R36/37/38, R51/53, R20	>= 1 - < 3

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux** : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Après Inhalation** : Transférer la personne à l'air frais.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- Après Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Prévoir des douches sur le lieu de travail
- Après Contact avec les yeux** : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.
Enlever les lentilles de contact.
Demander conseil à un médecin.
Prévoir des lave-yeux sur le lieu de travail

Après Ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Garder au repos.
Ne pas faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.
Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Ventiler la zone.

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

- Méthodes de nettoyage : Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Endiguer.
Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.
- Conseils supplémentaires : Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précautions pour la manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Bien mélanger avant l'emploi
Après l'emploi, stocker dans un conditionnement bien fermé
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
Défense de fumer.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :
- Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 - Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 - Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.
 - Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
 - Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
 - Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
 - Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe.
 - Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Précautions pour le stockage en commun :
- Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur [mg/m ³]	Valeur [ppm]	Base
Xylène	1330-20-7	221,00	50,00	
Acétate de N-Butyle	123-86-4	713,00	150,00 200,00	
Naphta Lourd Hydrotraite	64742-48-9	1.755,00	300,00	
Solvant Naphta Aromatique Leger	64742-95-6	100,00	50,00	

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire :
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
 - Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source.
 - Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.
- Protection des mains :
- En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
 - Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition.
 - Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
 - Se laver les mains avant de commencer à travailler et les couvrir d'une crème protectrice
- Protection des yeux :
- Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent

être portées.

Protection de la peau et du corps : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Le personnel doit endosser vêtements de protection
Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : liquide

Point d'éclair : > 23 - 55 °C

Densité : 1 g/cm³

Viscosité : ≤ 60 s
Coupe transversale: 6 mm
Méthode: 2431 '84 (ISO 6)

Teneur en solides : 49,802 %

Teneur en COV : 48,198 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Nos produits sont réalisés conformément aux conseils de sécurité afin d'éviter toute décomposition et dégradation dans les conditions.
Considéré le type de produit, il serait mieux de le garder dans son conditionnement original évitant ainsi de le transférer.

Réactions dangereuses : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par inhalation : L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au-delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé.
Comme p.e.: irritation des membranes muqueuses, irritation du système respiratoire, effets adverses sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, étourdissements et dans les cas extrêmes, perte de conscience.
L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air peut irriter le système respiratoire.

Irritation de la peau	: Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
Note	: Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.
Acétate de N-Butyle	EFFETS CHEZ L'HOMME: Inhalation: une dose de 3300 ppm (16 mg/l) pendant une brève exposition, peut provoquer de graves irritations des yeux et du nez. Inhalation: une dose de 200-300 ppm (1 - 1,4 mg/l) pendant une brève exposition, provoque une irritation modérée des yeux et du nez. L'inhalation des vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête et des nausées. Le liquide peut irriter les yeux et provoquer des conjonctivites, irriter la peau et entraîner l'apparition de dermatites; en cas d'ingestion, il provoque des phénomènes d'ébriété, d'hallucination et de sédation. Symptômes de maladie à 500 ppm. Graves effets toxiques à 2000 ppm pendant 60 minutes. TCLo: 200 ppm.
Naphta Lourd Hydrotraite	Crise aiguë: Inhalation: Les concentrations de vapeur supérieures aux niveaux d'exposition recommandées sont irritantes pour les yeux et pour l'appareil respiratoire. Elles peuvent provoquer des maux de tête et des vertiges. Elles sont anesthésiques et peuvent agir sur le système nerveux central. Contact avec la peau: Bas niveau de toxicité. Des contacts fréquents et prolongés peuvent dégraisser et sécher la peau, provoquer des démangeaisons et des dermatites. Contact avec les yeux: La substance peut être fastidieuse pour les yeux, mais elle ne cause aucun dommage au tissu oculaire. Ingestion: De petites quantités de liquide introduites dans le système respiratoire pendant l'ingestion - ou à cause du vomissement - peuvent provoquer des pneumonies ou un œdème pulmonaire. Niveau de toxicité minimal.
Solvant Naphta Aromatique Leger	Crise aiguë: Inhalation: Les concentrations de vapeur supérieures aux niveaux d'exposition recommandées sont irritantes pour les yeux et pour l'appareil respiratoire. Elles peuvent provoquer des maux de tête et des vertiges. Elles sont anesthésiques et peuvent agir sur le système nerveux central. Contact avec la peau: Bas niveau de toxicité. Des contacts fréquents et prolongés peuvent dégraisser et sécher la peau, provoquer des démangeaisons et des dermatites. Contact avec les yeux: La substance peut être fastidieuse pour les yeux, mais elle ne cause aucun dommage au tissu oculaire. Ingestion: De petites quantités de liquide introduites dans le système respiratoire pendant l'ingestion - ou à cause du vomissement - peuvent provoquer des pneumonies ou un œdème pulmonaire. Niveau de toxicité minimal.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information supplémentaire	: Le produit contient des substances (décrites dans le chapitre 2) qui sont dangereuses pour l'environnement, Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.
----------------------------	---

Solvant Naphta
Aromatique Leger

R51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR	: Numéro ONU	1263
	Classe	3
	Instruction d'emballage (LQ)	F1
	Groupe d'emballage	III
	Description des marchandises	PAINT
IMDG	: Numéro ONU	1263
	Classe	3
	No EMS	F - E, S - E
	Groupe d'emballage	III
	Description des marchandises	PAINT
IATA	: Numéro ONU	1263
	Classe	3
	Groupe d'emballage	III
	Description des marchandises	Paint

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Xylène
- 1,2,4-triméthylbenzène

Symbole(s) : Xn Nocif

Phrase(s) R : R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité : S23 Ne pas respirer les aérosols.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Étiquetage exceptionnel pour : contient:
préparations spéciales Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)
Peut déclencher une réaction allergique.

Législation nationale

L'Allemagne

Classification de risque selon : AII
le BetrSichV (Allemagne)
Classe de contamination de : WGK 2 pollue l'eau
l'eau (Allemagne)

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Xylène	R20/21 R38 R10	Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Inflammable.
Acétate de N-Butyle	R10 R66 R67	Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Naphta Lourd Hydrotraite	R65 R10 R66 R67	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Solvant Naphta Aromatique Leger	R37 R51/53 R10 R66 R67 R65	Irritant pour les voies respiratoires. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

1,2,4-triméthylbenzène	R10	Inflammable.
	R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R20	Nocif par inhalation.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Version: 2.24

Date de révision 27.07.2007

Cette fiche de données de sécurité a été préparée selon la législation de l'Union Européenne.